

- 1o Des écoles catholiques séparées.
- 2o De l'usage officiel de la langue française.
- 3o Des divisions électorales françaises.

M. Greenway a violé et foulé aux pieds chacune de ces promesses formelles qu'il n'a faites que pour arriver au pouvoir.

Une rédaction défectueuse de la constitution lui a permis de faire décider par le conseil privé que la loi scolaire est constitutionnelle ; mais il sait, comme tout le monde, que l'esprit de cette constitution est violé par sa loi, que les intentions de ceux qui ont formulé le pacte qui a fait entrer Manitoba dans la Confédération ont été méconnues et que les catholiques de Manitoba sont en butte à la plus criante injustice.

Le seul droit que puisse invoquer la majorité fanatique et intolérante de Manitoba est celui du plus fort. Confiants dans leur bon droit, les catholiques, toutefois, ne se laisseront pas de demander justice et de dénoncer l'oppression dont ils sont victimes.

\* \* \*

M. le juge Doherty a rendu, le 30 octobre, son jugement dans la cause tristement célèbre du *Canada-Review* contre S. G. Mgr Fabre, archevêque de Montréal. Nous avons dénoncé plusieurs fois l'action de prétendus publicistes catholiques traduisant le chef respecté de leur diocèse, au mépris de toutes les lois ecclésiastiques, devant les tribunaux civils pour y répondre d'actes sur lesquels ces tribunaux n'ont aucune juridiction.

Le jugement donne gain de cause à l'autorité ecclésiastique et tous les catholiques dignes de ce nom s'en réjouiront.

Les malheureux auteurs du scandale auquel ce jugement devrait mettre fin paraissent résolus à le continuer en appel. Nous avons confiance que les tribunaux supérieurs confirmeront le jugement de première instance, car il est conforme à la justice.

\* \* \*

L'Honorable Honoré Mercier, comte romain, ancien premier ministre de la province de Québec, est décédé à Montréal le 30 octobre, dans sa 55<sup>e</sup> année. Cet homme exceptionnellement bien doué a joué un grand rôle dans les événements politiques de ces deux dernières années. Sa conduite, en maintes circonstances graves a été fort diversement appréciée. Il n'entre pas dans le cadre de notre REVUE de porter un jugement sur sa carrière politique ; mais nous devons hautement reconnaître les services éminents qu'il a rendus, au cours de sa carrière administrative à l'Eglise, à sa doctrine et à son autorité. La fin de M. Mercier a été très chrétienne et très consolante pour les personnes de foi, qui placent bien au-dessus des gloires terrestres, la récompense éternelle.